



Demande de congé bonifié

Par **FredéricH**, le **18/10/2019 à 18:59**

BonjourrrrrJe me présente : Frédéric. Cela fait maintenant 10 ans que je suis titulaire dans une EHPAD du centre d'action sociale de la ville de Paris. Je suis né en France, j'ai fait toute ma scolarité en France, ma mère et mon père sont né en Guadeloupe, ils vivent actuellement en Guadeloupe et sont propriétaires d'une maison en Guadeloupe.rnrnJe voulais savoir si je pouvais bénéficier des congés bonifiés ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **19/10/2019 à 08:22**

Bonjour,rnrnVos parents sont bien nés en France que je sache, la Guadeloupe est bien la France, non ? ou alors l'Histoire et la Géographie de la France ont bien été modifiés. La Guadeloupe est un Département français d'Outre Mer (code 971). Vous, vous êtes né et habitez en métropole et vos parents en DOM-TOM.rnrnPour savoir si vous pouvez bénéficier de "congés bonifiés", voyez vos représentants du personnel, ils vous diront ce à quoi vous avez droit.

Par **nihilscio**, le **19/10/2019 à 10:48**

Bonjour,rnrnTitulaire de la fonction publique et ayant des attaches familiales en Guadeloupe, vous devriez pouvoir bénéficier de congés bonifiés. Le site du service public donne des indications détaillées :rnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1599>rnrnDepuis 2003, il n'y a plus comme TOM (territoire d'outre-mer) que les terres australes qui sont inhabitées. Les fonctionnaires originaires des collectivités d'outre-mer autre que St-Pierre-et-

Miquelon n'ont pas droit aux congés bonifiés.
Les informations délivrées par les représentants du personnel ne sont pas très fiables. J'ai connu des représentants d'une ignorance crasse. Mieux vaut puiser dans des sources sûres.